

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2017 - 2018

**Licence professionnelle Activités
juridiques : notariat**

Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : avis favorable le 29 août 2017
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le xxx

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Sylwia WYSZOGRODZKA, sylwia.wyszogrodzka@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 : (intitulé - NOM Prénom, adresse de messagerie)
- Parcours 2 : (intitulé - NOM Prénom, adresse de messagerie)

Contact en scolarité : (NOM Prénom, adresse de messagerie)

Scolarité de l'Ecole de Droit, lpro.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements (le cas échéant)

Oui

Stages

Oui, de 12 à 16 semaines

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Une absence autorisée puis défaillance. Pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée.

Modalités d'accès à la 2^{ème} session (pour les diplômés d'ingénieurs exclusivement)

Accès à la salle d'examen

30 minutes pour les épreuves de 1 heures et deux heures

1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Maquettes de la formation :

Intitulé de la formation

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session					RSE			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Notions fondamentales Droit des obligations Droit des biens TD Droit des biens Droit des sûretés TD Droit des sûretés	12	6))3))3	ET ET CC ET CC	 50% 50% 50% 50%	1 1 2 1 2	E E E 	1 1 1 				1 1 2 1 2	E E E 	1 1 1 	
UE 2 : Droit immobilier Vente d'immeuble et échange TD Vente d'immeuble et échange Droit de l'urbanisme TD Droit de l'urbanisme	6))3)))3)	ET CC ET CC	 50% 50% 50% 50%	1 2 1 2	E E 	1H30 1H30 				1 2 1 2	E E 	1H30 1H30 	
UE 3 : Droit des régimes matrimoniaux	6													

Droit des régimes matrimoniaux		3	ET		1	E	3				1	E	3
TD Droit des régimes matrimoniaux		3	CC		2						2		
UE 4 : Projet tutoré	6												
Encadrement													
Suivi individuel			M/S								M/S		
Travail de l'étudiant													

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances											
			1 ^{ère} session				RSE			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Droit des successions et des libéralités	6													
Droit des successions et des libéralités		3	ET		1	E	3					1	E	3
TD Droit des successions et des libéralités		3	CC		2							2		

UE 6 : Droit de l'entreprise	6												
Pratique du droit de l'entreprise		2	ET		1	E					ET		1
TD Pratique du droit de l'entreprise		2	CC		2	CC					CC		2
Droit des entreprises en difficulté		2	ET		1	E					ET		1
UE 7 : Environnement professionnel	6												
Anglais		1	CC		2						CC		2
Informatique		1	CC		2						CC		2
Expertise immobilière		1	CC		2						CC		2
Déontologie et comptabilité		1	ET		1	O					ET		1
Fiscalité et publicité foncière 1)	ET	50%	1	EE	1H30				ET		1
TD Fiscalité et publicité foncière 1)1	CC	50%	2						CC		2
TD Fiscalité et publicité foncière 2		1	CC		2						CC		2
UE 8 : Stage	12												
Stage de 12 semaines			M/S								M/S		

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

REMARQUES :